



LÉGISLATURE 2020-2025
DÉLIBÉRATION PR-1501 III
SÉANCE DU 28 MARS 2023

**Crédit de 323 100 francs destiné à l'intervention artistique dans
le préau Central de l'école de Pâquis-Centre, sise rue de Berne 50
(concours Fonds d'art contemporain) (PR-1501 III)**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration
des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

à l'unanimité, soit par 74 oui

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de
323 100 francs destiné à l'intervention artistique dans le préau Central
de l'école de Pâquis-Centre sise rue de Berne 50 (concours Fonds d'art
contemporain);

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue
à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom
de la Ville de Genève, à concurrence de 323 100 francs.

Art. 3. – La dépense prévue, soit 323 100 francs, sera inscrite à l'actif
du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie
au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève
de 2023 à 2032.

Certifié conforme :

La Secrétaire:

Yasmine Menétrey

La Présidente:

Uzma Khamis Vannini